

# Décharge parentale

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés en tout temps d'une personne majeure, qui en prend l'entière responsabilité.

Les jeunes entre 12 ans et 14 ans peuvent venir seuls pour autant que leurs parents ou représentant légal aient donné leur consentement, en signant cette décharge parentale.

Les jeunes entre 15 ans et 18 ans peuvent pratiquer les activités sous leur propre responsabilité.

Le représentant légal suivant :

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Email	

Autorise les personnes mineures suivantes :

Nom, prénom, date de naissance	
Nom, prénom, date de naissance	
Nom, prénom, date de naissance	

A jouir des installations sportives du centre du Môll de manière autonome.

- Le représentant légal soussigné atteste avoir lu et accepté les conditions générales et le règlement clientèle du Môll (affichés dans le centre et sur notre site internet).
- Il reste entièrement responsable des enfants auxquels il donne la décharge et ne peut en aucun cas attaquer LE MOLL SA et ses employés en cas d'accident ou autre dommage.
- LE MOLL SA et ses employés se réservent le droit de limiter ou d'interdire l'accès du centre aux jeunes qui auraient un comportement inadéquat.

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_